



Communiqué de presse

Paris, 30 novembre 2012

20 milliards pour la compétitivité : n'oubliez pas les entreprises sociales ! **Le Mouvement des entrepreneurs sociaux soutient les propositions de Benoît Hamon**

Le Ministre de l'Economie Sociale et Solidaire, Benoît Hamon, plaide actuellement avec force pour que le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) puisse également être ouvert aux entreprises sociales.

Comment pourrait-il en être autrement ?

A l'heure où les besoins sociaux et environnement augmentent et se complexifient dans notre pays, **comment imaginer que les entreprises sociales** – des entreprises qui ont délibérément choisi de placer leur efficacité économique au service de l'intérêt général – **ne puissent, elles aussi, bénéficier de ce dispositif ?**

Comment accepter que **ces milliers d'entreprises, qui créent des emplois souvent non délocalisables** - 440 000 depuis dix ans, soit une croissance de 23% quand dans le même temps l'emploi privé traditionnel n'augmentait que de 7% -, **gènèrent de la richesse dans les territoires** et qui prennent en charge une partie de **la recherche collective du bien public**, ne puissent bénéficier des mêmes contreparties que les entreprises « classique » ?

Les entreprises sociales n'ont **pas d'actionnaires à rémunérer** (et lorsqu'elles en ont, elles limitent volontairement cette rémunération), elles prodiguent la même qualité de services à tous, sans discrimination tarifaire, et permettent d'optimiser les dépenses publiques. Comment concevoir qu'elles ne puissent **se battre à armes égales avec les entreprises lucratives sur des champs hautement concurrentiels** que sont par exemple la santé (les hôpitaux), la dépendance (les maisons de retraite), la petite enfance (les crèches) ou encore la croissance verte (recyclage) – ceci étant particulièrement vrai pour les associations œuvrant sur ces secteurs ?

La concurrence ne doit pas être faussée. Et les entreprises sociales, qui combinent performance économique et efficacité sociale, **méritent d'être traitées au moins de la même manière que d'autres entreprises qui n'ont pas toutes le même souci de l'intérêt général.** Serait-il juste de faire peser les coûts du manque de compétitivité sur les entreprises pionnières de l'économie de demain ?

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) soutient fortement la position de Benoît Hamon et demande au gouvernement et aux parlementaires de faire en sorte que le CICE soit également massivement dédié aux entreprises sociales. Par ailleurs, que soit simultanément mise en œuvre **une baisse des taxes sur les salaires pour les associations non soumises à l'impôt sur les sociétés** et qui, de fait, ne peuvent bénéficier de crédit d'impôt.

Plus généralement, le gouvernement doit s'engager à **généraliser le déploiement des aides publiques** aux entreprises en fonction de **leur efficacité économique et de leur impact social** et environnemental.

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) fédère et représente les entrepreneurs sociaux et leurs partenaires en France. Des entrepreneurs motivés avant tout par l'intérêt général, pour qui le profit est un moyen, pas une fin en soi. Le Mouves agit pour promouvoir leur métier et leurs solutions, et créer un environnement plus favorable à leur essor. www.mouves.org

Retrouvez les propositions du Mouves dans son [Livre Blanc des entrepreneurs sociaux](#) (« L'efficacité économique au service de l'intérêt général », éditions Rue de l'Echiquier).

Contact médias : Loïs Pignot-Malapert, Tél.: 01 55 87 55 85 / Mail : lpignot@mouves.org